



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six

Le 20 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 9 avril 2026

Date d'affichage 9 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 31
Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Ayhan AYDAR, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, Cédric EVANO et Clémence HEROUT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT a respectivement donné pouvoir à : Mohamed MAÂCHE et Justine PREVEL.

Absents excusés : Yann DRUET et Stéphanie FREMONT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Didrik JANIN-HAMEL.

N° 2026-054 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le 30 mars 2026, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires 2026 et la projection des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2026.

Il convient maintenant d'adopter le Budget Primitif (BP) 2026 de la Ville par chapitre et par opération pour la section de fonctionnement et d'investissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales – Article L.1611-1 et suivants, L.2311-1 et 2 ainsi que L.2343-1 et 2 ;
VU la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires en date du 30 mars 2026 ;

VU la délibération n°2026-052 du conseil municipal en date du 20 avril 2026 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ;

VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 17 avril 2026 ;

Monsieur le Maire présente les inscriptions budgétaires conformément au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026.

Les résultats de l'exercice 2025 sont repris et intégrés dans le budget primitif 2026.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	17 144 568,94 €	12 884 118,38 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 €	0,00 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 €	4 260 450,56 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	17 144 568,94 €	17 144 568,94 €
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	5 356 852,65€	5 821 661,81 €
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	614 549,53 €	0,00 €
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 €	149 740,37 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 971 402,18 €	5 971 402,18 €
TOTAL DU BUDGET (3)	23 115 971,14 €	23 115 971,14 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** avec 7 voix **CONTRE** (D.JANIN-HAMEL, S.CANTELOUP, L.FORTIN, J.C.ESTIENNE, N.LE MAULF, C.EVANO, C.HEROUT) :

ADOPTÉ le budget primitif de la Ville 2026.

DECIDE de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- sans vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

AUTORISE le Maire procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement), à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (article L5217-10-6 du CGCT), en application du principe de fongibilité de crédits.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

I/s, le 20 avril 2026

Secrétaires de Séance,

Jean-Pierre BOUILLON

Didrik JANIN-HAMEL

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRÉ



Rendue exécutoire le : 21/04/2026
Affichée le : 21/04/2026

Acte à classer

2026-054

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-21T14-47-28.00 (MI269250373)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260421-2026-054-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Adoption du budget primitif 2026

Date de décision : 21/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, CG, affectation Rtat)

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [2026-054.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[8b. BP 2026 - note
budgétaire.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)[8d. Etat annuel indemnités
élus 2025.PDF](#)

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/04/26 à 14:19

Par **LELONG EMILIE**

Mis à jour

Date 21/04/26 à 14:46

Par **LELONG EMILIE**

Transmis

Date 21/04/26 à 14:47

Par **LELONG EMILIE**

Accusé de réception

Date 21/04/26 à 14:53